ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Livret d'accueil Grands Producteurs

Puissance supérieure à 36 kVA

Votre installation de production a été mise en service, voici un résumé des points essentiels à connaître et les contacts utiles pour joindre vos interlocuteurs.

Enedis vous souhaite la bienvenue !

SOMMAIRE

Votre contrat CARD-I et le dispositif contractuel 3

Le relevé de vos compteurs 4

Votre facture mensuelle 5

Vie du contrat 6

Contacts utiles 7

Glossaire 8

Annexes 9

Votre contrat CARD-I et le dispositif contractuel

QUI FAIT QUOI ?

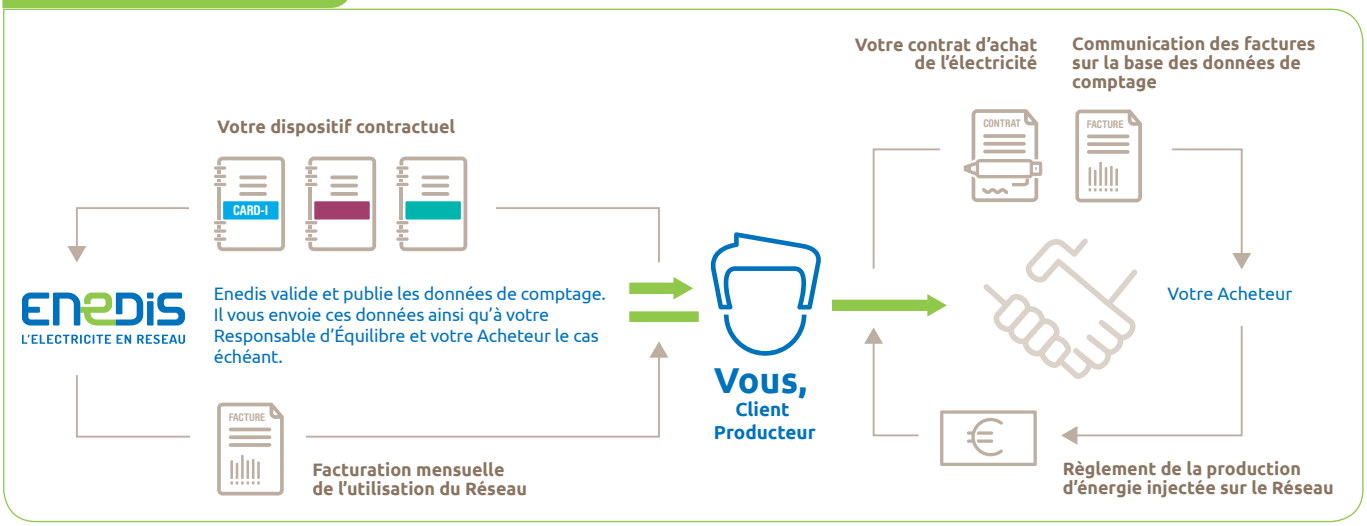

VOTRE RELATION AVEC ENEDIS

Au travers de votre **Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection (CARD-I)**, vous êtes en relation directe avec Enedis pour tout ce qui concerne l'accès au réseau public de distribution d'électricité et son utilisation.

- Le CARD-I définit les **engagements réciproques du titulaire et d'Enedis** et traite notamment du comptage, de la publication des données, de la qualité et de la disponibilité du réseau.
- Le CARD-I précise également les **éléments qui vous seront facturés mensuellement** par Enedis conformément au Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).
- Les **clauses du contrat** sont standardisées et établies après concertation avec les associations représentatives de Producteurs. Les **conditions particulières**, adaptées aux caractéristiques propres de votre installation (coordonnées, caractéristiques techniques…), complètent les **conditions générales**.

La **Convention de raccordement** précise les caractéristiques techniques et le prix du raccordement.

La **Convention d'exploitation** définit les modalités relatives aux interventions sur les ouvrages en service et les responsabilités des différentes parties notamment en termes de sécurité. Elle précise les coordonnées des interlocuteurs techniques, notamment du chargé d'exploitation et, en HTA, de l'agence de conduite régionale Enedis.

Le relevé de vos compteurs

LA RELÈVE ET LA PUBLICATION DE VOS DONNÉES

Chaque mois, Enedis réalise un relevé des index et/ou de la courbe de charge (relevé de chaque puissance toutes les 10 minutes) de votre installation de production.

Ces relevés sont contrôlés puis vous sont transmis par mail ou par courrier : c'est la publication mensuelle. Ils sont également transmis à votre Responsable d'Équilibre et, le cas échéant, à votre Acheteur, dans le cadre de l'obligation d'achat (ce dernier s'y réfèrera pour contrôler vos propres factures de production).

Publication en index	Publication en courbe de mesure
• Les index vous seront envoyés entre le1er et le 6ème jour ouvré de chaque mois.	• Les courbes vous seront envoyées, en plus des index, le 3ème jour ouvré de chaque mois.

Retrouvez nos fiches pratiques « comment lire un relevé » en annexe

LES 3 COMPTEURS PRINCIPAUX

Le compteur PME-PMI
en basse tension > 36 kVA

Le compteur ICE 4Q
en HTA

Le compteur SAPHIR
en HTA

Les notices d'utilisation des compteurs sont disponibles sur le site enedis.fr.

Votre facture mensuelle

Une fois votre installation de production connectée au réseau et mise en service, vous devez vous acquitter mensuellement des charges d'utilisation du réseau, fixées par le TURPE.

COMMENT LIRE VOTRE FACTURE ?

Voici les principales composantes facturées :

- La **composante de gestion (CG)** couvre les coûts pour la gestion des dossiers des utilisateurs, l'accueil physique et téléphonique, la facturation et le recouvrement.
- La **composante de comptage (CC)** couvre la location, l'entretien et le contrôle du dispositif de comptage, le relevé et la reconstitution des flux. Dans le cas d'un Point de Livraison commun à un contrat d'injection et un contrat de soutirage, la composante de comptage - alors unique - est facturée sur le contrat de soutirage.
- La **composante d'énergie réactive (CER)** est facturée uniquement lorsque la consigne contractualisée dans le CARD-I n'est pas respectée.

D'autres prestations, ponctuelles ou récurrentes, peuvent s'ajouter en fonction de votre situation :

- Prestations de vérification des protections de découplage, de vérification de votre compteur, de séparation de réseau, etc. *(voir catalogue de prestations)*
- En HTA : Compteur supplémentaire, fourniture et pose d'un DEIE…

Retrouvez le catalogue des prestations, la plaquette TURPE, etc. sur : www.enedis.fr

CAS PARTICULIER : Si vous avez opté pour la couverture par votre CARD-I des besoins d'utilisation du réseau en soutirage des auxiliaires de production, les composantes de soutirage du TURPE sont également facturées.

COMMENT RÉGLER VOTRE FACTURE ?

Vous avez le choix du prélèvement automatique ou du paiement par chèque.

Par chèque	Par prélèvement automatique
• Le délai de règlement est de 15 jours*	• Le délai de règlement est de 30 jours*

** à compter de la date d'émission de la facture*

Pour passer au prélèvement automatique, rapprochez-vous de votre Conseiller

Vie du contrat

Vous avez besoin d'une intervention : séparation de réseau, vérification des protections de découplage, vérification de compteur, etc.

Votre installation de production vous appartient, et vous avez en charge son entretien. Le **catalogue des prestations** présente l'offre et les tarifs d'Enedis en matière de prestations aux Professionnels et Entreprises, pour leur production et leur consommation d'électricité. Il est téléchargeable sur www.enedis.fr.

Vous changez d'adresse e-mail ou de compte bancaire

Tous les mois, nous vous envoyons par e-mail la publication de vos données de comptage (relève des index et/ou courbe de charge). Un changement d'adresse mail doit donc nous être signalé dans les meilleurs délais.

Le règlement mensuel des frais d'accès au réseau (TURPE) est simplifié grâce au prélèvement automatique. En cas de changement de compte bancaire, veillez à la mise à jour de ces informations.

Le titulaire du contrat va changer (cession, rachat…)

Vous souhaitez effectuer un changement de titulaire pour le contrat. Il vous appartient alors d'en informer votre Conseiller Enedis, qui aura en charge la mise à jour de votre contrat CARD-I. Il vous donnera toutes les informations sur les démarches à effectuer (date du changement, nouvelle adresse de facturation, extrait K-bis, acte notarial, etc…)

Vous souhaitez faire évoluer votre installation de production

Rénovation, extension d'une installation existante ou remplacement d'éléments défectueux sont susceptibles de modifier la puissance de votre installation de production. Pour ces modifications, la procédure est la même que pour une demande de raccordement.

Votre installation ne produit plus, vous démolissez le bâtiment

Si vous décidez d'arrêter votre installation de production, il sera alors nécessaire d'en informer Enedis, qui pourra vous proposer, selon le contexte :

- Soit une suspension provisoire du contrat CARD-I
- Soit une résiliation définitive de votre contrat avec suppression totale du raccordement

FOCUS SUR L'ENTRETIEN DES POSTES DE LIVRAISON HTA

L'entretien des installations dans l'enceinte d'un poste de livraison, incombe à l'utilisateur du site, qui doit procéder à la vérification des protections HTA et des protections de découplage. Le rapport de vérification pourra être demandé par Enedis à l'occasion de travaux sous tension sur le réseau, afin de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Contacts utiles

ACCUEIL

Un numéro national est dédié aux clients Producteurs : **09 69 32 18 00** (appel non surtaxé)

Un Conseiller est à votre écoute pour tout renseignement et demande d'intervention.

- la gestion de votre contrat : toute modification contractuelle (raison sociale, interlocuteurs techniques et administratifs…), demandes de prestations
- votre télé-relève, la publication des données de comptage
- la facturation des frais d'accès au réseau, le recouvrement
- toute demande d'information et réclamation éventuelle

DÉPANNAGE

Après les vérifications d'usage permettant d'éliminer un éventuel défaut sur votre installation intérieure, pour tout dépannage sur le réseau électrique,

ou pour signaler un incident ou un danger, notre service dépannage est disponible 7j/7, 24h/24.

09 70 81 85 43 Appel non surtaxé

Nous vous rappelons les précautions à observer :

- Ne jamais s'approcher ou toucher aux lignes électriques, même tombées à terre
- Signaler à Enedis toute anomalie constatée (fils électriques trop bas, poteaux endommagés, etc...)
- En cas d'utilisation de groupes électrogènes individuels ou collectifs, les placer à l'extérieur des habitations
- Respecter les zones de danger balisées

Glossaire

ACHETEUR
Entité qui a conclu avec le producteur un contrat d'achat de l'électricité produite par les installations du producteur.

ACCORD DE RATTACHEMENT À UN PÉRIMÈTRE D'ÉQUILIBRE (ARPE)
Accord entre un client et un responsable d'équilibre en vue du rattachement d'un élément d'injection (ou de soutirage) au périmètre d'équilibre de ce dernier.

RESPONSABLE D'ÉQUILIBRE (RE)
L'électricité ne se stocke pas. À tout moment, sur le réseau, la quantité d'électricité injectée doit être égale à la quantité d'électricité soutirée.
L'équilibre global est assuré par le gestionnaire de réseau de transport d'électricité, RTE. Les responsables d'équilibre sont des opérateurs qui se sont engagés auprès de RTE à prendre en charge financièrement le coût des écarts constatés a posteriori entre électricité injectée et électricité consommée sur leur périmètre.

ÉNERGIE ACTIVE ET ÉNERGIE RÉACTIVE
L'énergie active produite par votre installation est celle produite par vos appareils et injectée sur le réseau : elle correspond à l'énergie que vous facturez à votre acheteur.
L'énergie réactive, utilisée par les circuits magnétiques, est un paramètre important pour le dimensionnement des réseaux et la tenue de tension.

KVA (KILOVOLTAMPÈRE)
Unité de puissance apparente couramment utilisée pour les systèmes électriques. Elle est utilisée par exemple pour caractériser la puissance maximale du générateur.

DISPOSITIF D'ÉCHANGE D'INFORMATION D'EXPLOITATION (DEIE)
Un dispositif d'échange d'information d'exploitation permet d'automatiser et de simplifier l'échange d'informations avec un producteur raccordé en HTA, en fonction de l'état du réseau, directement depuis l'agence de conduite régionale du distributeur (24 h/24, 7 j/7).

DISPOSITIF DE COMPTAGE
Le dispositif de comptage est constitué de l'ensemble des compteurs d'énergie active et/ou réactive au point de comptage considéré, des armoires, coffrets ou panneaux afférents, ainsi que, le cas échéant, des équipements complémentaires qui lui sont dédiés.

POINT DE LIVRAISON (BT ET HTA)
Point physique où l'énergie électrique est injectée ou soutirée sur le réseau.

LE TARIF DE L'UTILISATION DU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ (TURPE)
Le TURPE est fixé par décision ministérielle sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et rémunère les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution.
Il permet l'entretien et le développement des réseaux dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de performance.
Le TURPE évolue annuellement, selon une formule d'indexation prenant notamment en compte l'inflation. Chaque nouvelle évolution s'applique de plein droit à votre contrat dès son entrée en vigueur.

ANNEXES

Comment lire un relevé
d'index 10

Comment lire un relevé
de courbe de mesure 12

Comment lire un relevé d'index

Le choix de la **publication en index** est déterminé lors de la signature de votre contrat d'achat et doit être accepté par votre acheteur. La facturation de votre production s'effectuera alors par différence d'index (entre les mois M et M-1).

Selon les Conditions Générales de votre contrat CARD-I, la publication des index par messagerie électronique, par télécopie ou par courrier, intervient **entre le 1er et le 6ème jour ouvré de chaque mois** (hors samedi, dimanche et jours fériés).

Le relevé que vous recevez se décompose en **2 pages.**

PAGE 1 : PAGE DE PRÉSENTATION

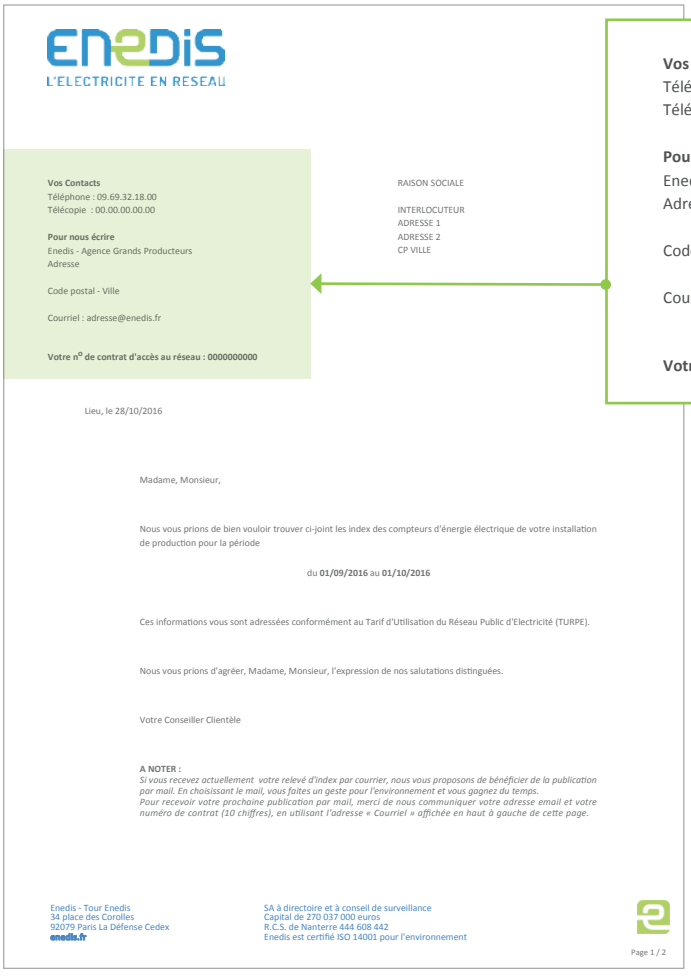

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Vos Contacts
Téléphone : 09.69.32.18.00
Télécopie : 00.00.00.00.00

Pour nous écrire
Enedis - Agence Grands Producteurs
Adresse

Code postal - Ville

Courriel : adresse@enedis.fr

Votre n° de contrat d'accès au réseau : 000000000

RAISON SOCIALE

INTERLOCUTEUR
ADRESSE 1
ADRESSE 2
CP VILLE

Lieu, le 28/10/2016

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les index des compteurs d'énergie électrique de votre installation de production pour la période

du **01/09/2016** au **01/10/2016**

Ces informations vous sont adressées conformément au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre Conseiller Clientèle

A NOTER :
Si vous recevez actuellement votre relevé d'index par courrier, nous vous proposons de bénéficier de la publication par mail. En choisissant le mail, vous faites un geste pour l'environnement et vous gagnez du temps.
Pour recevoir votre prochaine publication par mail, merci de nous communiquer votre adresse email et votre numéro de contrat (10 chiffres), en utilisant l'adresse « Courriel » affichée en haut à gauche de cette page.

Enedis - Tour Enedis
34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 euros
R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement

Page 1 / 2

Vos Contacts
Téléphone : 09.69.32.18.00
Télécopie : 00.00.00.00.00

Pour nous écrire
Enedis - Agence Grands Producteurs
Adresse

Code postal - Ville

Courriel : adresse@enedis.fr

Votre n° de contrat d'accès au réseau : 0000000000

Contacts de votre Agence Grands Producteurs

Votre numéro de CARD-I (Contrat d'Accès au Réseau public de Distribution en Injection)

PAGE 2 : DONNÉES DE COMPTAGE

Référence et type de compteur

Période de production du 1er du mois M-1 à 2H00 au 1er du mois M à 2h00

Date et heure auxquelles la télé relève du compteur a été effectuée permettant la remontée des index au 1er du mois à 02h00

Centre Enedis de rattachement : **LIEU**
N° de contrat : **0000000000**

Période de production du **01/09/2016 au 01/10/2016**
Date du relevé **01/10/2016 à 06:52:00**

Compteur : P, Q-, Q+, S
Réf. Compteur : 0000000 — Type Compteur : ICE 4Q - Interface Client Emeraude 4 quadrants HTA

		Index précédent	Index nouveau	Energie brute	Energie nette	NHF	Origine index	RAZ	Estim
P-	P	0	0	0 kWh	0 kWh	0 Min	Enedis	Non	Non
	HP	237 936	532 892	294 956 kWh	294 956 kWh	21 091 Min	Enedis	Non	Non
	HC	235 580	519 912	284 332 kWh	284 332 kWh	16 733 Min	Enedis	Non	Non
	Total			**579 288 kWh**	**579 288 kWh**	**37 824 Min**			
		Index précédent	**Index nouveau**	**Energie brute**	**Energie nette**	**NHF**	**Origine index**	**RAZ**	**Estim**
Q-(P-)	P	0	0	0 kVArh			Enedi		
	HP	4 781	53 267	48 486 kVArh			Enedi		
	HC	3 198	40 840	37 642 kVArh			Enedi		
	Total			**86 128 kVArh**					
		Index précédent	**Index nouveau**	**Energie brute**	**Energie nette**	**NHF**	**Origi**		
Q+(P-)	P	0	0	0 kVArh			Enedi		
	HP	3 387	5 388	2 001 kVArh			Enedi		
	HC	3 750	6 261	2 511 kVArh			Enedi		
	Total			**4 512 kVArh**					
		Index précédent	**Index nouveau**	**Energie brute**	**Energie nette**	**NHF**	**Origi**		
P+	P	0	0		0 kWh	0 Min	Enedi		
	HP	691	1 745		1 054 kWh	3 552 Min	Enedi		
	HC	363	757		394 kWh	1 425 Min	Enedi		
	Total				**1 448 kWh**	**4 977 Min**			
		Index précédent	**Index nouveau**	**Energie brute**	**Energie nette**	**NHF**	**Origi**		
Q+(P+)	P			0 kVArh			Enedi		
	HP						Enedi		
	HC						Enedi		
	Total			0 kVArh					
		Index précédent	**Index nouveau**	**Energie brute**	**Energie nette**	**NHF**	**Origi**		
Q-(P+)	P	0	0	0 kVArh			Enedi		
	HP	2 138	6 984	4 846 kVArh			Enedi		
	HC	1 547	3 071	1 524 kVArh			Enedi		
	Total			**6 370 kVArh**					

P = **Heures de Pointe**
HP = **Heures Pleines** (Eté + Hiver)
HC = **Heures Creuses** (Eté + Hiver)

Index précédent = Index au 1er du mois M-1 (dans notre exemple le 01/09/2016)

Index nouveau = Index au 1er du mois M (dans notre exemple le 01/10/2016)

Énergie brute = Énergie mesurée par différence d'index, sans les éventuelles pertes fer et joules

Énergie nette = Énergie mesurée par différence d'index, déduction faite des pertes fer et joules

NHF = Nombre d'Heures de Fonctionnement de votre compteur durant le mois (en minutes)

- Le NHF du P- correspond au temps d'alimentation du compteur en phase d'injection
- Le NHF du P+ correspond au temps d'alimentation total du compteur

Origine index = Provenance des Index du relevé (Enedis ou Client Producteur)

RAZ = Remise A Zéro si votre compteur a effectué un « tour complet des cadrans »

Estimé = Index de production estimé suite à défaillance du compteur ou de la télé relève

P- = **Énergie active** produite durant le mois

Q-(P-) = **Énergie Réactive Produite** durant le mois **en période de production**

Q+(P-) = **Énergie Réactive Consommée** durant le mois **en période de production**

P+ = **Énergie active consommée** durant le mois

Q+(P+) = **Énergie Réactive Consommée** durant le mois **en période de consommation**

Q-(P+) = **Énergie Réactive Produite** durant le mois **en période de consommation**

Votre facturation s'établira sur la quantité produite répertoriée en P-, colonne « Énergie nette » (additionner P+HP+HC)

Si votre contrat d'achat vous permet de déduire la consommation de la production, vous devez donc effectuer l'opération suivante, toujours en utilisant les données de la colonne « Énergie nette » :
(P-) – (P+) : (Énergie active produite durant le mois) – (Énergie active consommée durant le mois)

Enfin les données des Q-(P-) et Q+(P-) vous permettent de suivre votre production et votre **consommation d'Énergie Réactive en période de production,** et donc de suivre le respect de la consigne indiquée dans votre contrat CARD-I (Chapitre sur l'Énergie Réactive).

Comment lire un relevé de courbe de mesure

Le **choix de la publication en courbes de mesure** est déterminé lors de la signature de votre contrat d'achat, et peut être imposé par votre acheteur. La facturation de votre production devra également respecter ce choix et s'effectuer à partir de la quantité déterminée par votre courbe et non par différence d'index.

Selon les Conditions Générales de votre contrat CARD-I, la publication par messagerie électronique des courbes de mesure, intervient **entre le 1er et le 3ème jour ouvré de chaque mois** (hors samedi, dimanche et jours fériés).

MODE D'EMPLOI

ÉTAPE 1 - RÉCEPTION DU FICHIER DE PUBLICATION

Réception d'un mail en provenance de bnpr-pub@distribution.edf.fr ayant pour objet « Publication Enedis ».

Attention : *Ce mail peut se retrouver dans les Spam (courriers indésirables) de votre messagerie.*

Ce fichier « extract.zip » se présente sous la forme :

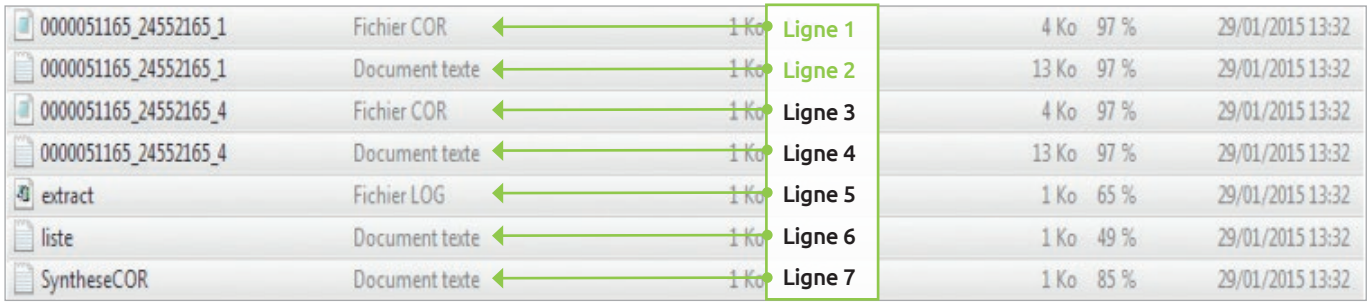

Données utiles pour votre facturation

Ligne 2 :
« n°contrat_n°idc_1 Document texte » (dans l'exemple ci-dessus : 0000051165_24552165_1)
Ce fichier contient la courbe de mesure de la production du mois en points 10 minutes

Ligne 4 : « n°contrat_n°idc_4 Document texte » (dans l'exemple ci-dessus : 0000051165_24552165_4)
Ce fichier contient la courbe de mesure du soutirage du mois en points 10 minutes

Données indiquées à titre d'information

Ligne 1 :
« n°contrat_n°idc_1 Fichier COR » (dans l'exemple ci-dessus : 0000051165_24552165_1)
Ce fichier indique les jours de production comportant des points 10 minutes corrigés par Enedis. Cette ligne n'apparaît pas si aucun point n'a été corrigé

Ligne 3 : « n°contrat_n°idc_4 Fichier COR » (dans l'exemple ci-dessus : 0000051165_24552165_4)
Ce fichier indique les jours de soutirage comportant des points 10 minutes corrigés par Enedis. Cette ligne n'apparaît pas si aucun point n'a été corrigé

Ligne 5 : « extract Fichier LOG »
Ce fichier indique la période d'extraction de la courbe ou des courbes de mesure que vous avez reçues ainsi que le nombre de points 10 minutes composants cette ou ces courbes

Ligne 6 : « liste Document texte »
Ce fichier apporte une précision concernant la ou les courbes de mesure envoyées : production (1) ou soutirage (4)

Ligne 7 : « SynthèseCOR Document texte »
Ce fichier indique la liste, point par point, des corrections apportées sur la ou les courbes de mesure par Enedis. Si aucun point n'a été corrigé, ce fichier ne comportera aucune donnée

ÉTAPE 2 - OUVRIR LE FICHIER DANS MICROSOFT EXCEL

Ouvrir le logiciel Microsoft Excel

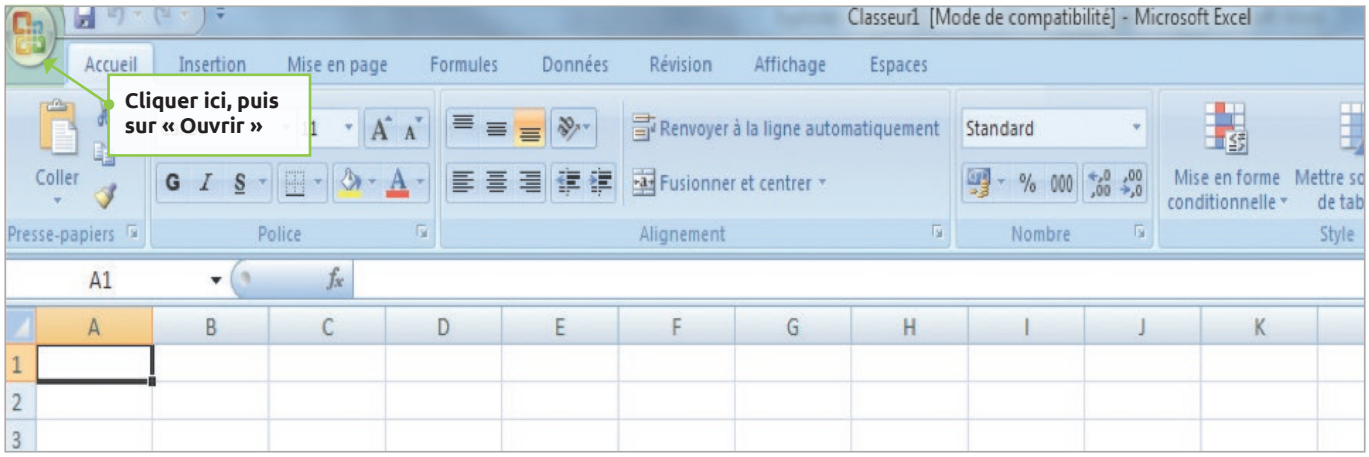

Aller chercher le fichier que vous venez d'enregistrer à l'étape 2, et double-cliquer sur la **ligne 2** :
« n°contrat_n°idc_1 Document texte » (dans l'exemple ci-dessus : 0000051165_24552165_1).

■ **Une fenêtre « Assistant Importation de texte » s'ouvre**

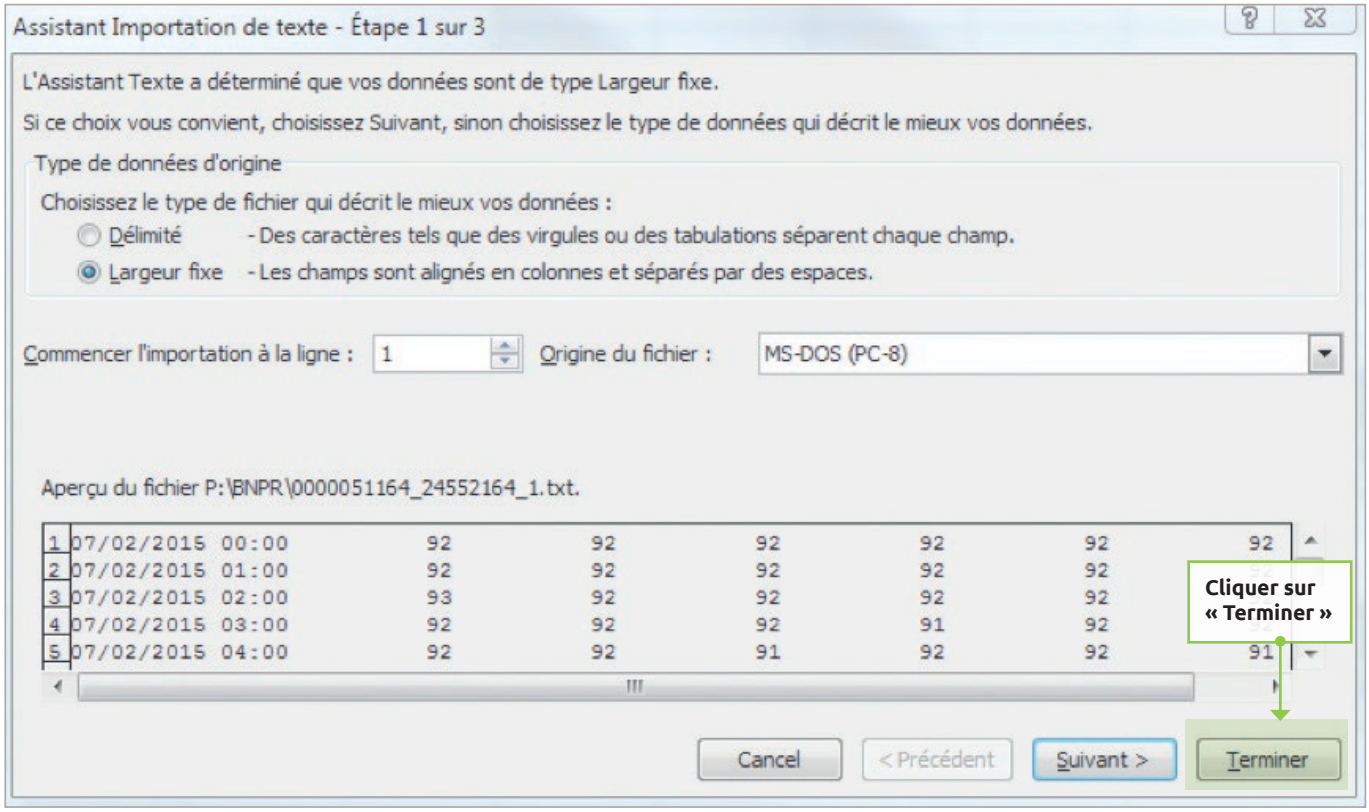

ÉTAPE 3 - LA COURBE DE MESURE APPARAÎT SOUS UN FORMAT DE TABLEUR DU 1ER DU MOIS 02H AU 1ER DU MOIS SUIVANT 01H50

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	01/01/2015	02:00	230	230	230	231	230	229
2	01/01/2015	03:00	231	229	230	230	229	230
3	01/01/2015	04:00	229	229	230	229	229	229
4	**A** Date	**B** Heure	**C** Puissance Injectée à 02h00	**D** Puissance Injectée à 02h10	**E** Puissance Injectée à 02h20	**F** Puissance Injectée à 02h30	**G** Puissance Injectée à 02h40	**H** Puissance Injectée à 02h50
5								
6								
7	01/01/2015	08:00	228	228	227	228	228	228
8	01/01/2015	09:00	228	227	228	227	228	227
9	01/01/2015	10:00	228	227	228	227	227	227
10	01/01/2015	11:00	227	226	225	227	227	227
11	01/01/2015	12:00	227	228	227	228	227	228
12	01/01/2015	13:00	227	228	227	228	227	227
13	01/01/2015	14:00	228	227	227	227	228	227
14	01/01/2015	15:00	228	227	227	227	227	227

ÉTAPE 4 - SE POSITIONNER SUR LA DERNIÈRE LIGNE EN BAS DU TABLEAU ET CLIQUER SUR LA CELLULE À DROITE DE LA DERNIÈRE CELLULE CHIFFRÉE

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
733	31/01/2015	14:00	105	105	105	105	106	107		
734	31/01/2015	15:00	110	109	109	109	109	109		
735	31/01/2015	16:00	109	109	109	109	109	109		
736	31/01/2015	17:00	109	110	109	109	109	109		
737	31/01/2015	18:00	109	109	109	109	109	109		
738	31/01/2015	19:00	110	109	109	109	109	109		
739	31/01/2015	20:00	109	109	108	110	108	110		
740	31/01/2015	21:00	108	109	109	109	109	109		
741	31/01/2015	22:00	108	109	109	108	110	108		
742	31/01/2015	23:00	109	110	108	109	109	110		
743	01/02/2015	00:00	109	109	109	109	109	109		
744	01/02/2015	01:00	109	109	109	109	109	108	=somme(c1:h744)/6	
745										
746										

Dans cette cellule, effectuer le calcul : somme (1ère cellule chiffrée en haut de la colonne C jusqu'à la dernière cellule chiffrée en bas de la colonne H). Cette somme obtenue est à diviser par 6 (moyenne horaire). D'où la formule ci-dessus « **=SOMME(c1:h744)/6** ».

Puis valider (touche « Entrée »). Obtention de la quantité produite à facturer.

Recommencer la manipulation pour le soutirage en double-cliquant sur la ligne 4 : « n°contrat_n°idc_4 Document texte » (dans l'exemple ci-dessus : 0000051165_24552165_4) si nécessaire et ainsi obtenir la quantité à déduire de votre production.

Enedis, l'électricité en réseau

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Retrouvez-nous sur Internet

enedis.fr enedis.officiel @enedis enedis.officiel

Enedis - Tour Enedis, 34 place des Corolles - 92079 Paris La Défense

SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros - R.C.S. Nanterre 444 608 442

Décembre 2017

Direction technique - Conception : BLEU CERISE - Crédits photos : © Enedis / Chevreau François - Robin Paul